

**Nombre de  
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Pour : 21

Date de la convocation : 01/02/2023

Séance du 7 février 2023

Délibération 2023 - 07/02/23-01

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

**PRESENTS :**

GIVORD Alain	DESMARIS Elodie	GIVORD Jean-Louis
DUCCLOS Nathalie	RABUEL Claude	LAURENT Michèle
TRONCY René	PERROUD Marie-Françoise	DUBOIS Françoise
DUMARAIS Serge	GABILLET Guy	TRESSELT Nadine
NIZET Cécile	MIGNOT Catherine	LEQUEUX Sébastien
YUKSEL Ufuk	RAVOUX Christian	TROUILLOUX Caroline

**Absent(e) excusé(e) :** CARJOT Jean-François, BERTHOUD Françoise, THIBERT Karine, GREGOIRE Cédric, DESRAYAUD Alexandre

**Pouvoirs :** Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Cécile NIZET, Françoise BERTHOUD donne pouvoir à Elodie DESMARIS, Karine THIBERT donne pouvoir à Claude RABUEL

**Secrétaire de séance :** Catherine MIGNOT

**Objet : Autorisation de liquider, d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget Principal**

Accusé de réception en préfecture  
001-210104578-20230207-07-02-23-01-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2023  
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Signature  
Le Maire  
**Alain GIVORD**

**Objet : Autorisation de liquider, d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget Principal**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que des dépenses d'investissements sont engagées sur certaines opérations d'investissements.

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, avant le vote du Budget Primitif 2023, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget 2022, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal, qui devra préciser le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire propose donc, par anticipation du vote du budget 2023, d'autoriser les inscriptions d'investissement mentionnées ci-après :

N° Opération	Nature	Libellé de l'opération	Pour mémoire total du montant des investissements budget 2022	Autorisation d'engagement avant le vote du budget primitif 2023 (25%)
	<b>21 23</b>	<b>Total des opérations sur l'année 2022</b>	<b>662 407.83 €</b>	<b>165 601.95 €</b>
277	2315	RESEAUX		159 601.95 €
280	2152	SIGNALISATION		6 000€
		<b>TOTAL</b>		<b>165 601.95 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** l'inscription des crédits d'investissements nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessus, jusqu'au vote du Budget Primitif 2023,

**AUTORISE** l'inscription au Budget Primitif 2023 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...

ET AFFICHAGE EN DATE DU 13 FEV. 2023

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le-Maire

Alain GIVORD



Accusé de réception en préfecture  
001-210104576-20230207-07-02-23-01-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2023  
Date de réception préfecture : 13/02/2023